



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 27 mars 2013 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	21/03/2013
Affichage	21/03/2013

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

THEME : PATRIMOINE 3.

**OBJET : NOUVEAUX
TARIFS COMPTOIR DE
VENTE ET ATELIER DES 6-
12 ANS.**

Etaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

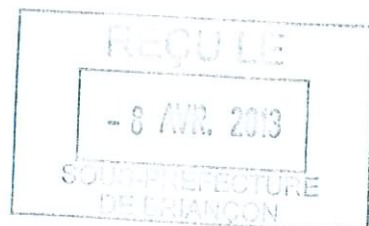
Etaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à MUSSON Pascal.
NICOLOSO Alain pouvoir à PROREL Alain.
BOVETTO Fanny pouvoir à GUIGLI Catherine.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, NICOLOSO Alain, BOVETTO Fanny, ESTACHY Monique, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

La ville de Briançon, via le bureau d'accueil de la direction du patrimoine, propose au catalogue de son comptoir de vente :

« Les Hautes-Alpes. Cartes géographiques anciennes. XVème – mi XIXème siècle ».

Il s'agit d'actualiser le prix public qui est passé à 45 €. Il sera appliqué à partir du 1^{er} avril 2013.

Dans le cadre de ses activités, la ville propose aux enfants des ateliers des 6-12 ans depuis 1994 : Patri' Mômes. A chaque fois sur un thème différent, la ville est l'aire de jeux et de découverte des enfants.

Un nouveau tarif à 2 € (au lieu de 7,20€) est proposé afin de relancer la fréquentation : pour l'année 2012, la moyenne de fréquentation par atelier était de 5,7.

Il sera appliqué à partir du 1^{er} juillet 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les propositions ;
- D'adopter la tarification des prestations proposées ;
- D'autoriser le service du Patrimoine à percevoir les recettes correspondantes.

Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits du budget principal de l'exercice, chapitre 70 "produits des services du domaine et ventes diverses".

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM


TRANSMIS LE - 4 AVR. 2013
PUBLIÉ LE - 4 AVR. 2013
NOTIFIÉ LE 09 AVR. 2013